

Accord de Partenariat dans le secteur de la Pêche Durable - Union européenne / Madagascar

Année 2017

Source

DG MARE Data Warehouse - Rapports ACDR Fishing Cat &
Tableaux Excel FRA/ESP

Mois: JAN-DÉC

Date d'extraction

19/06/2018

Calcul des redevances sur bases des déclarations consolidées des captures

Code Accord	Code Catégorie	Etat Membre	Nom du navire	Captures (t)	Avances sur redevances (EUR)	Redevance calculée (EUR)	Reliquat (EUR)
		FRA	AVEL VAD		13 300,00	-	
			BELOUVE		13 300,00	-	-
			BERNICA	79,963	13 300,00	5 597,41	-
			CAP SAINT VINCENT		13 300,00	-	-
			CAP SAINTE MARIE	18,308	13 300,00	1 281,56	-
			DOLOMIEU	48,709	13 300,00	3 409,63	-
			DRENNEC		13 300,00	-	-
			FRANCHE TERRE		13 300,00	-	-
			GLENAN	81,724	13 300,00	5 720,68	-
			MANAPANY	572,904	13 300,00	40 103,28	26 803,28
			TALENDUIC		13 300,00	-	-
			TREVIGNON	41,370	13 300,00	2 482,20	-
	MIDG_PS	FRA Total		842,978	159 600,00	58 594,76	26 803,28

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

**Direction des pêches
maritimes et de
l'aquaculture**

Sous direction des
ressources halieutiques

Bureau des affaires
européennes et
internationales

Adresse
La Grande Arche -
Paroi Sud
92055 LA DEFENSE
Cedex

**Monsieur le Directeur de l'Organisation
de Producteurs ORTHONGEL
5 rue des Sardiniers
29900 CONCARNEAU**

La Défense, le **21 SEP. 2018**

Objet : Soldes de redevances des captures 2017

Références : 013448

Affaire suivie par : Noëlle ANNE

tél : 01 40 81 90 23 fax : 01 40 81 86 56

courriel : noelle.anne@agriculture.gouv.fr

PJ : 1 tableau

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver, ci-joint, le décompte des soldes des redevances dues pour l'année 2017 par les armateurs des navires thoniers senneurs dans le cadre de l'accord UE/Madagascar.

Je vous remercie de bien vouloir le faire parvenir aux armateurs concernés pour paiement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE